

 <p>www.societevalaisanne de la Flûte.com</p> <p>+41 79 695 57 46 R. des casernes 32, 1950 Sion flutevalais@gmail.com</p>	<h2 style="text-align: center;">Formulaire d'inscription</h2> <p><input type="checkbox"/> Flûte à bec individuel <i>dès 5 ans, tous âges et niveaux</i></p> <p><input type="checkbox"/> Flûte de L. de Vinci <i>dès 10 ans (flûte à 2 fissures)</i></p> <p><input type="checkbox"/> Traverso <i>niveau perfectionnement</i></p> <p><input type="checkbox"/> Czakan et flageolet <i>niveau perfectionnement</i></p> <p><input type="checkbox"/> Flûte à bec & chant <i>Flos Campi en groupe, dès 5 ans</i></p> <p><input type="checkbox"/> <i>Musique en famille</i> <i>cours intergénérationnel 5-75</i></p> <p><input type="checkbox"/> <i>Atelier adultes flûte à bec</i> <i>en groupe</i></p> <p><input type="checkbox"/> <i>Atelier adultes chant et solfège</i> <i>en groupe</i></p>
<h3>Année 20.... – 20....</h3>	

Je désire m'inscrire au cours ci-dessus et ai pris connaissance du présent règlement:

Nom: Prénom : Tél :

Adresse : Mail :

Date naissance: Je souhaite suivre les cours **On-line** en cas de maladie (même horaire)

Souhaits : J'autorise Je n'autorise pas l'utilisation d'images [photo, vidéo] où apparaît mon enfant /j'apparais pour diffusion dans des publications institutionnelles ou sur le site de la Soc. val. de la Flûte.

1. Règlement SSPM*

Le présent contrat est conclu pour une année scolaire. Il est destiné à clarifier l'engagement mutuel et la forme de collaboration entre l'élève, ses parents ou son représentant légal, et le professeur. Ce contrat est renouvelé tacitement l'année suivante et peut être résilié de part et d'autre à la fin de l'année scolaire. En cas de force majeure (accident, déménagement, insolvabilité subite, etc.), le présent contrat peut être résilié avec effet immédiat. L'enseignement est dispensé par année, selon un calendrier établi en début d'année d'après le calendrier scolaire. L'enseignement est donné par un professeur porteur d'un diplôme professionnel SSPM ou d'un Conservatoire Supérieur. Il s'étend du degré élémentaire à la préparation aux certificats d'études et aux diplômes professionnels. Une année comporte au minimum 32 leçons (16 par semestre) allant de septembre à juin. (* Société Suisse des Professeurs de musique ; www.sspm-valais.ch).

2a. Tarifs cours individuels (un supplément de 200 frs/an est à ajouter pour les cours donnés uniquement on-line)

Tarif horaire des cours isolés :	Frs 100.- pour 60 minutes
Tarifs forfaitaires annuels :	délais de paiement : 30 septembre et 30 janvier
<input type="checkbox"/> Cours individuel de 30 minutes :	Frs 1'440 pour 32 cours (payables en 2x 720.-) ou 16 cours de 60'
<input type="checkbox"/> Cours individuel de 40 minutes :	Frs 1'920 pour 32 cours (pay. en 2x 960.-) (forfait pour 16 cours = 960.-)
<input type="checkbox"/> Cours individuel de 50 minutes :	Frs 2'400 pour 32 cours (pay. en 2x 1200.-) (forfait pour 16 cours = 1'200.-)
<input type="checkbox"/> Cours individuel de 60 minutes :	Frs 2'800 pour 32 cours (pay. en 4x 700.-) (16 cours = 1'400.-)

2b. Tarifs cours en groupe :

<input type="checkbox"/> <i>AtelierAdultes</i> (45'; 60' dès 4 part.)	Frs 1'100 pour 32 cours (payables en 2x 550.-)
<input type="checkbox"/> Cours à deux <i>Flos Campi</i> (30')	Frs 880 pour 32 cours (payables en 2x 440.-)
<input type="checkbox"/> Cours à trois <i>Flos Campi</i> (40')	Frs 790 pour 32 cours (pay. en 2x 395.-)
<input type="checkbox"/> Cours dès 4 <i>Flos Campi</i> (45')	Frs 630 pour 32 cours (pay. en 2x 315.-). Durée de 60' dès 6 participants
<input type="checkbox"/> <i>Musique en famille</i> (30' ou 40')	Frs 1'440 pour 32 cours. Pour les membres d'une même famille (pay. en 2x 720.-) Durée de 40 min. dès 3 participants.

Professeur souhaité : La musique de chambre est encouragée et peut être intégrée aux cours.

3. Absences/retards : Si une leçon est *manquée du fait de l'élève*, elle n'est en principe pas remplacée. Dans le cas d'absence pour des raisons majeures, une réduction de l'écolage peut être envisagée. Dans le cas de *retard de l'élève*, la leçon a lieu pendant le temps qui reste. Si une leçon est *manquée du fait du professeur* et que le nombre de cours du semestre devient inférieur à 16, la leçon sera si possible remplacée ^D avec l'accord de l'élève ou son répondant, sinon remboursée ou déduite de la prochaine facture. En cas de *retard du professeur*, la leçon sera prolongée ou remplacée ^D. Si cela n'est pas possible, le cours en question sera remboursé. ^D les cours à remplacer peuvent avoir lieu en présence ou à distance selon la préférence de l'élève. **En cas d'interdiction de donner des cours présentiels** lors d'épidémies, les cours ont lieu à distance à l'horaire normal.

4. Matériel : Les frais de matériel (partitions, instrument) sont à la charge de l'élève. L'achat d'un instrument se fait après consultation du professeur. Une participation de frs 20/an est demandée pour les photocopies du cours *Flos Campi*, et de frs 0,20/photocopie pour les autres cours.

5. Auditions et prestations publiques : La participation à des prestations publiques et auditions fait partie du programme d'enseignement. Chaque fois que l'élève a l'occasion de se *produire en public* (concert, audition, concours...), il en informe le professeur à l'avance afin d'être préparé de manière adéquate. L'audition remplace le cours de la semaine.

Lieu / Date: L'élève /représentant légal :